

# PSC

9 juin 2023



## Quel avenir pour vos dépenses de santé ?

D'ici un peu plus d'un an (1<sup>er</sup> janvier 2025), c'est un véritable big-bang que va connaître le secteur de la protection sociale complémentaire.

Ceci aura des conséquences très pratiques pour vous, puisqu'il s'agit de la prise en charge des frais médicaux.



### Rappel des épisodes passés et à venir

**Février 2021** : Le nouveau dispositif de Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agent.es publics a été décidé, sans possibilité d'amendement par le Parlement, puisque le **Gouvernement a légiféré seul, par ordonnance** (« De Montchalin » n° 2021-175 du 17 février 2021) :

✓ fin du système du référencement : ce dernier sera remplacé par un appel d'offres (lancé en 2024) auquel pourraient concourir des groupes mutualistes ou tout type d'opérateurs du secteur. L'organisme remportant la mise en concurrence sera le prestataire pour une période maximale de 6 ans.

✓ lorsque le ministère aura retenu ce dernier, **l'adhésion des agent.es sera automatique et sans possibilité de choix d'un autre intervenant**. Bercy sera le souscripteur au nom de tous les agents de façon obligatoire pour les actif.ves.

✓ **le ministère prendra en charge 50 % de la cotisation d'équilibre** du panier Santé socle (montant individuel nécessaire pour couvrir collectivement les dépenses). Cette prise en charge remplacera donc les 15 € actuels.

**Avril 2022** : après négociations au niveau Fonction publique (FP), la ministre De Montchalin a accepté de revoir, en partie, son dispositif de Contrat Collectif Obligatoire. [Le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022](#) retranscrit **l'accord unanime des syndicats de la FP qui a permis de corriger, un peu, les défauts du choix de la ministre** qui voulait trop copier le système du privé :

✓ amélioration du panier socle en Santé (les discussions continuent sur la Prévoyance)

✓ réintégration des retraités dans le dispositif (sur adhésion facultative) mais sans parvenir, pour l'instant, à faire participer l'État au financement de leur couverture.

### Dù se situe ma couverture complémentaire actuelle par rapport au panier socle de la Fonction publique ?

✓ les offres actuellement référencées par le ministère des Finances incluent Santé/Prévoyance (complément de salaires) et dépendance :

<https://www.mgefi.fr/sites/default/files/offre/exemples-de-remboursements-sante.pdf>

✓ le panier socle fixé pour toute la Fonction Publique ne concerne que la Santé, et figure en annexe de l'arrêté PSC du 22/05/2022 qui précise le décret d'avril

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045843371>

## Quels sont les enjeux ?

### Les enjeux principaux sont :

- ✓ de retrouver le niveau – et l'étendue – de la couverture complémentaire actuelle de la plupart des agent.es des Finances ;
- ✓ d'améliorer la participation financière du ministère pour que personne n'y perde en couverture et pour que chacun.e y gagne sur la couverture des risques et sur le coût pour se protéger.

Pour le dire simplement, **Solidaires Finances se bat pour que personne n'y perde et que tout le monde y gagne.** Cela paraît évident dit comme ça, mais la complexité du sujet et les difficultés à surmonter sont immenses.

**Le choix fait par le gouvernement, dans son ordonnance de 2021, d'imposer le contrat collectif obligatoire en santé (et seulement en santé) et de réserver la participation financière aux actif.ves (et seulement aux actif.ves) remet en cause la couverture actuelle aux Finances caractérisée par :**

- ✓ le couplage Santé/Prévoyance (perte de salaires) incluant la dépendance pour toutes et tous ;
- ✓ la solidarité entre actif.ves et retraité.es.

Aux Finances, c'est un ensemble de 330 000 à 350 000 personnes qu'il faut couvrir.

Il y a, d'une part, les 132 000 agent.es en activité. Auxquels il convient d'ajouter les ayant-droit (60 000 personnes). S'agissant des retraité.es, ces dernier.ères peuvent adhérer volontairement (le système n'est obligatoire que pour les actif.ves). C'est une population numériquement supérieure au nombre d'agent.es en activité (environ 150 000 personnes).

**Cela concerne donc tout le monde, agent.e en activité ou non et famille.** Par ailleurs, se pose non seulement **la question des dépenses de santé, mais aussi celle de la prévoyance et de la dépendance.**

Sur ces deux derniers points, qui étaient portés par le système précédent, les arbitrages sont encore en balance.

Eu égard à l'évolution du coût de la santé et à celle de la vie en général, ce sont des postes qui auront de plus en plus de poids pour tout un chacun.e, que l'on parle de santé ou prévoyance/dépendance.

**N'oublions pas que les agent.es relevant de Bercy sont aussi dans une situation spécifique à plus d'un titre :**

- ✓ Nous partons d'un système globalement plus avantageux que le nouveau standard défini au niveau Fonction publique : couverture plus étendue, remboursements au moins égaux ou supérieurs au standard Fonction publique, fort mécanisme de solidarité (cotisation de 15 et 18 € pour les deux premiers enfants, blocage de la cotisation retraité.es à partir de 71 ans), ...

- ✓ Pour ce qui nous concerne, et malgré des améliorations toujours possibles, les deux référencements furent un indéniable succès, avec 9 agents (actif.ves et retraité.es) sur 10 ayant souscrit auprès de la mutuelle référencée.

- ✓ À noter également le fait qu'il y a une continuité de couverture entre l'activité et la retraite.

**Ce sont là des acquis sur lesquels il faudra veiller. Un recul en la matière ne sera évidemment pas entendable.**

- ✓ Autre point qui doit à l'évidence être pris en compte dans les travaux : en raison de la trajectoire des volumes d'emploi à Bercy, il y a un problème d'équilibre. En effet, c'est ce qu'on peut appeler un « syndrome minier », à savoir un étiolement de la population active par rapport à celle qui est en retraite. Pour **Solidaires Finances**, il est clair que c'est à l'autorité politique de compenser cet état de fait.

## Et que viennent donc faire les organisations syndicales là-dedans ?

Après la décision autoritaire du gouvernement en 2021 de mettre fin au dispositif du Référencement (Mgéfi aux Finances) pour le remplacer par le modèle du privé (contrat collectif obligatoire, choisi par l'employeur), **la responsabilité des syndicats de la Fonction publique a été de sauver ce qui**

**pouvait l'être et de permettre des avancées au niveau des ministères**, en particulier dans ceux qui avaient su conserver une couverture étendue (santé + prévoyance + dépendance) et un haut niveau de couverture (supérieur au panier FP).

## Ce sont les Fédérations des Finances qui vont, maintenant, entrer en jeu :

- ✓ lire la liminaire de **Solitaires Finances** du 1<sup>er</sup> GT PSC du 25 mai 2023 ci-dessous ;
- ✓ C'est une négociation qui s'ouvre donc et ce dès les semaines qui viennent.
- ✓ L'objectif est clairement une préservation des acquis pour Bercy et un mieux-disant par rapport à la donne de départ.
- ✓ Ce sera évidemment le critère premier pour signer un accord ... ou pas !
- ✓ D'ici l'été, cela commencera par un accord de méthode (objet, périmètre, durée, ...) qui sera un premier élément de réponse, avant d'entrer dans le dur du sujet à l'automne.
- ✓ Lorsque que le système sera sur les rails, les fédérations participeront également à un comité de suivi (après la signature d'un accord majoritaire)

**C'est en tout état de cause une partie importante qui va se jouer, lors de laquelle notre seule boussole sera l'intérêt des agent.es.**

- ✓ **Solitaires Finances** sera là sur un domaine extrêmement ardu, mais où, à la fin, c'est de l'humain qui est en jeu.
- ✓ **Solitaires Finances** espère en tout état de cause que nous n'aurons pas à nous battre face à un recul permanent.
- ✓ **Les dégâts seraient assez incalculables. Ils seraient également la marque d'une politique.**

**Soyez assurés, en tout cas, que Solitaires Finances sera pleinement investis sur ce dossier, qui est un chantier lourd des temps à venir.**

**Pour aller plus loin, et suivre l'actualité PSC, une rubrique dédiée sur le site de Solitaires Finances**

<http://www.solitairesfinances.fr/index.php/csam-et-groupes-de-travail/groupe-de-travail/psc>

**Négociation PSC**  
**Accord de méthode**

25 mai 2023

Liminaire

**Protection Sociale Complémentaire des agent.es des Finances**

**Déclaration Solitaires Finances**

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents publics est un sujet majeur qui doit faire l'objet d'une négociation, dans chaque ministère, pour la mise en place de dispositifs qui prendra le relais du « Référencement ».

**Mis en œuvre aux Finances en 2007, puis renouvelé en 2017, le « Référencement » présente un bilan particulier dans notre ministère :**

- ✓ une adhésion très large des agents à l'opérateur unique référencé ;
- ✓ une mutualisation importante entre actifs, retraités et ayants droits (enfants) ;
- ✓ une couverture complète de la Santé et la Prévoyance incluant la Dépendance pour toutes et tous ;
- ✓ un niveau de couverture en Santé supérieur ou égal au socle fixé par la Fonction publique et l'Etat dans l'année du 20 Mai 2022 ;
- ✓ un bon taux d'adhésion des agents recrutés en qui évoluent souvent de l'offre d'entrée vers l'une des deux offres supérieures au socle PSC ;
- ✓ un programme de prévention en santé publique et un accompagnement social ;
- ✓ une participation financière du ministère employeur quasi nulle concernant les transferts sol., dans mes qui s'élève à 3,5 euros brut par mois pour la plupart des agents en dessous janvier 2022.

**Un bilan bien différent des principaux autres ministères dont beaucoup ont cédé à la volonté de la Fonction Publique :**

- ✓ de cesser la mutualisation en ouvrant le marché à plusieurs opérateurs ;
- ✓ d'élargir le risque Dépendance des offres référencées ;
- ✓ de restreindre l'accompagnement social.

**Ce bilan du 2<sup>e</sup> référencement, catastrophique dans la plupart des ministères, a été sévèrement jugé dans le rapport des Inspections générales publié en 2020. Le rapport établit clairement pourquoi le bilan des deux référencements est meilleur aux Finances :**

- ✓ « Environ sept agents actifs sur dix adhèrent à un contrat référencé en santé et en prévoyance à la fin du premier référencement. Sur la première vague de référencement, le nombre total d'adhésions (actifs et retraités) couverts par un contrat référencé est stable sur la période 2015-2017 pour le ministère des affaires étrangères et des Finances, et diminue pour les autres ministères »
- ✓ « La recommandation de la circulaire du 27 Juin 2016 demandant à l'employeur public de « veiller à ce que les offres que les organismes candidats proposent n'incluent pas de contrat dépendance obligatoire » a de même été respectée par l'ensemble des ministères à l'exception du ministère de l'Économie et des Finances »

Nous vous collectivement avérés !

**La déclaration liminaire de Solitaires Finances du 1<sup>er</sup> GT PSC du 25 mai 2023, contient :**

- ✓ le bilan de 15 ans de référencement de la Mgéfi aux Finances ;
- ✓ le bilan catastrophique des ministères qui ont « joué » la concurrence en référençant plusieurs opérateurs et en excluant la couverture dépendance ;
- ✓ les revendications que nous portons dans un cadre uni, depuis la 1<sup>ère</sup> interpellation du ministre par les fédérations représentatives des Finances en 2006, après l'abrogation de l'arrêté Chazelles qui favorisait l'organisation des mutuelles, par administrations et ministère, depuis l'après-guerre ;
- ✓ les spécificités « Finances » qui ne rentrent pas dans le cadre défini par la Fonction publique (déséquilibre démographique entre actif.ves et retraité.es dû à la politique de non remplacement depuis des décennies, couverture référencée étendue contrairement à la plupart des autres ministères qui ont abandonné le risque Dépendance lors du 2<sup>e</sup> Référencement en 2016/2017, pyramide des rémunérations où plus de 40 % des agent.es de « Bercy » perçoivent une rémunération brute supérieure au plafond fixé par la FP pour les cotisations).